# RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson, 1 1170 BRUXELLES Tél. 02/674.74.30 Fax. 02/674.74.25



## BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST GEMEENTE WATERMAAL-BOSVOORDE

Antoine Gilsonplein, 1 1170 BRUSSEL Tel. 02/674.74.30 Fax. 02/674.74.25

Réunion de la Commission de Concertation Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 10 mars 2020 à 09:00

## **ORDRE DU JOUR - AGENDA**

### **EXAMEN DES DOSSIERS:**

### **BEOORDELING DOSSIERS:**

N° Nr	H	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. 0.0	Motifs Redenen
1.	09:00	et IPE/1B/2019/170 9671	Messieurs Leisterh David Centre public d'Action sociale de Watermael- Boitsfort	Avenue des Hannetons 50 Etendre et reconditionner partiellement la résidence pour seniors - Pôle du 3ème âge  Exploitation d'une maison de repos	X	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) application de la prescription particulière 8.2. du PRAS (affectation possible en logements) application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant) application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (modification ou extension des projets figurants à l'annexe a ou à l'annexe b déjà autorisés, réalisés ou en cours de réalisation, qui peut avoir des incidences négatives importantes sur l'environnement)(modification ou extension ne figurant pas à l'annexe A) application de l'art. 124 du COBAT (MPP à la demande de l'IBGE dans le cadre d'un permis mixte)  1B: article 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

						application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnements couverts, salles d'exposition) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques) application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas) application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m2 sont accessibles aux utilisations de ces équipements)
2.	10:00	PU/30931-19	Madame RIORDAN	Avenue de la Fauconnerie 9 rénover la façade, nettoyer et peindre le mur, les châssis, la porte de garage + isoler	Х	application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)
3.	10:15	PU/30925-19	Monsieur et Madame SMET- ASBIL	Avenue des Campanules 16 transformer et étendre une maison unifamiliale	X	application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
4.	10:45	PU/30936-19	GENERALI REAL ESTATE INVESTMENT S.A.	Boulevard du Souverain 100 créer et mettre en conformité des terrasses + remplacer une fenêtre fixe par un châssis ouvrant	Х	application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques)
5.	11:00	PU/30930-19	YOU4 S.P.R.L.	Avenue des Noisetiers 33 rénover et étendre une maison unifamiliale au rez-de- chaussée, en sous- sol et dans les combles	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

6.	11:30	PU/30938-19	Monsieur et Madame GHISLAIN- MICHIELS	Avenue des Hannetons 23 réaliser une lucarne dans le versant arrière et isoler la toiture d'une maison unifamiliale	Х	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
7.	11:45	PU/30911-19	Monsieur et Madame NIETO - CONNOLLY	Rue des Bégonias 61 transformer et agrandir une maison unifamiliale	Х	application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)
8.	12:45	PU/30832-19	Monsieur et Madame CATALA - MENTROP	Dries 23 transformer une maison unifamiliale et aménager une terrasse à l'arrière du 1er étage	X	dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - mitoyenneté) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
9.	13:00	PU/30970-20	Mesdames DE VLAEMINCK Véronique	Rue Middelbourg 94 rafraichir la façade avant et changer l'utilisation de l'atelier	X	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)

Pause sandwiches 12h00 -12h45